

Orchestre
Philharmonique
de Strasbourg

Orchestre National

Directeur musical : Marc Albrecht

REGLEMENT DE CONCOURS

L'Orchestre Philharmonique de Strasbourg recrute :

UN PREMIER VIOLON DANS LE RANG (Poste en 4e catégorie)

Concours le 17 juin 2008

TOUTES LES EPREUVES ONT LIEU A STRASBOURG, AU PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRES, salle Munch.

DEBUT DES EPREUVES à 9H précises (tirage au sort de l'ordre de passage).

Les musiciens intéressés devront adresser le formulaire d'inscription avant le 8 juin 2008 via Internet, par fax au 03 69 06 37 01 ou par la poste à l'adresse ci-dessous :

DIRECTION DE L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE STRASBOURG
PALAIS DE LA MUSIQUE ET DES CONGRES
PLACE DE BORDEAUX
67000 STRASBOURG

EPREUVES

Diapason de l'Orchestre : LA 442

IMPORTANT : l'ordre des épreuves sera déterminé par le jury le jour du concours

- Morceau imposé :

Le premier mouvement (avec cadence) et le deuxième mouvement (sans cadence) de l'un des concertos de W.A. MOZART ci-après :

- 3ème concerto en sol majeur K.216
- 4ème concerto en ré majeur K.218
- 5ème concerto en la majeur K.219

- Oeuvre au choix :

Le premier mouvement ou le final de l'un des concertos ci-après :

- BRAHMS : Concerto pour violon et orchestre en ré majeur op.77 (sans cadence)
- MENDELSSOHN : Concerto pour violon et orchestre en mi mineur op. 64
- ST SAENS : 3e concerto en si mineur op. 61
- LALO : Symphonie espagnole
- SIBELIUS : Concerto pour violon

Traits d'orchestre :

MOZART : La flûte enchantée

BRUCKNER : Adagio de la 9e symphonie

SMETANA : La Fiancée vendue

STRAUSS : Don Juan - Le Chevalier à la rose

WAGNER : La Walkyrie - Siegfried

VERDI : Don Carlos

BERLIOZ : La damnation de Faust

BARTOK : Concerto pour orchestre

GLINKA : Russlan et Ludmilla, ouverture

REMUNERATIONS

La rémunération, déterminée de cas en cas par référence aux deux premiers échelons de la grille indiciaire des Orchestres Nationaux de Région, s'établit comme suit (valeurs au 01.03.08) :

Indice brut 706 soit traitement mensuel brut de 2 670.37 €

Ou Indice brut 714 soit traitement mensuel brut de 2 697.71 €

Le classement indiciaire sera fixé par prise en compte des services effectués au titre d'une formation régionale ou nationale de statut identique à l'O.P.S. ou par référence aux acquis professionnels et artistiques.

Les candidats reçus seront engagés en qualité d'agent contractuel de la Communauté Urbaine de Strasbourg et affiliés à une caisse de retraite sous réserve du constat d'aptitude physique par le médecin du travail de la C.U.S.

PRISE DE FONCTION

Immédiatement ou pour une date à convenir.

Obligations contractuelles : 29 services/mois

CONDITIONS GENERALES

Les deux premières épreuves du concours auront lieu derrière paravent. Le paravent pourra être retiré à la troisième épreuve, sur décision majoritaire du jury.

Seuls les musiciens membres de l'Orchestre Philharmonique sont autorisés à assister au concours.

Les frais de voyage et de séjour ne sont pas remboursés.

A noter :

**Une accompagnatrice officielle sera à la disposition des candidats, qui pourront aussi se faire accompagner par une personne de leur choix. Les répétitions ont lieu la veille de chaque concours. Pour prendre rendez-vous, veuillez téléphoner à la Direction de l'Orchestre
Tél. 03 69 06 37 00**